

1.6 Embauches et fins de contrat dans le secteur privé

En 2022, en France métropolitaine, 47,3 millions de contrats ont été signés dans les établissements du secteur privé (hors agriculture) : 4,6 millions de contrat à durée indéterminée (CDI), 21,5 millions de **missions d'intérim** et 21,2 millions de **contrats à durée déterminée (CDD)** ► **figure 1**. Après des reculs marqués en 2020 sous l'effet de la crise sanitaire, les embauches pour chaque nature de contrats ont rebondi en 2021 et continué d'augmenter en 2022. Elles dépassent ainsi leur niveau d'avant-crise (2019), de 18,0 % pour les CDI, de 3,6 % pour l'intérim et de 2,3 % pour les CDD.

En 2022, 47,1 millions de contrats ont pris fin, dont 4,4 millions de CDI. Les **fins de CDI** ont de nouveau fortement progressé en 2022 (+15,8 %, après +16,7 % en 2021) et dépassent très largement leur niveau d'avant-crise (+19,5 %). Cette hausse résulte essentiellement des démissions (+19,6 %) et des fins de période d'essai (+28,5 %), qui atteignent toutes deux des niveaux inédits ► **figure 2**. Les licenciements pour un motif autre qu'économique ont augmenté dans une moindre mesure (+11,2 %),

tout comme les ruptures conventionnelles (+7,4 %). À l'inverse, les licenciements économiques ont de nouveau fortement reculé (-18,5 %) et se situent 15,2 % au-dessous de leur niveau de 2019.

En 2022, les embauches et les fins de contrat des salariés du secteur privé excèdent largement leur niveau d'avant-crise dans le secteur de l'enseignement, santé humaine et action sociale, celui de l'information-communication et dans le commerce ► **figure 3**. Elles le dépassent aussi dans l'hébergement-restauration, après une forte progression en 2022. À l'inverse, elles restent inférieures à leur niveau de 2019 dans l'industrie, la construction, et les services aux entreprises.

En 2022, la part de **contrats courts** dans les missions d'intérim et les CDD arrivés à terme atteint 87,7 % (+0,7 point par rapport à 2021). Elle reste inférieure à son niveau d'avant-crise (-0,2 point par rapport à 2019), en particulier dans l'industrie (-0,7 point) et la construction (-1,8 point). ●

► Avertissement

Depuis 2018, les déclarations sociales nominatives (DSN) remplacent les sources historiques de suivi des mouvements de main-d'œuvre et de l'emploi intérimaire. Un important travail méthodologique a été entrepris pour rétropoler les séries, qui sont encore susceptibles d'être révisées. Par ailleurs, la variation d'emploi calculée comme l'écart entre les embauches et les fins de contrat est différente de celle des Estimations d'emploi en raison de différence de champs et de concepts.

► Définitions

Les **missions d'intérim** correspondent ici à la mise à disposition temporaire d'un salarié par une entreprise de travail temporaire auprès d'un établissement client utilisateur pouvant appartenir au secteur privé ou public, et sont associées à un type de contrat de travail spécifique. Depuis 2014, les intérimaires peuvent aussi contracter avec l'entreprise de travail temporaire un « contrat à durée indéterminée intérimaire » : ces derniers et leurs missions sont ici hors champ.

Les **contrats à durée déterminée (CDD)** ne comprennent pas les missions d'intérim, mais comprennent ici les contrats en alternance et les contrats aidés.

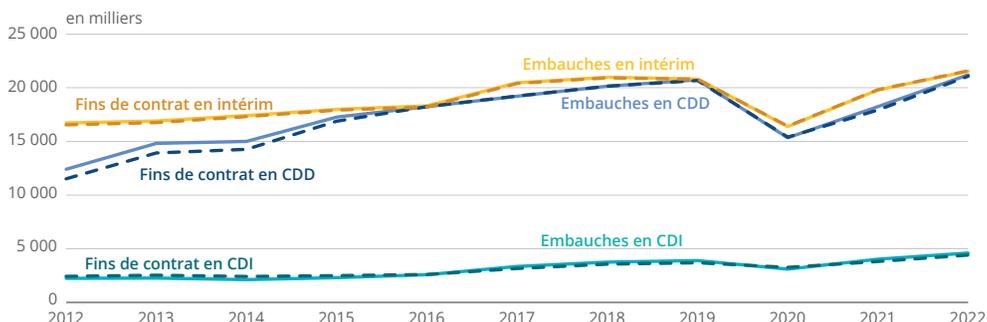
Les **fins de CDI** sont réparties entre démissions, fins de période d'essai, licenciements économiques et non-économiques, ruptures conventionnelles, départs à la retraite, et autres motifs de fin.

Les **contrats courts** correspondent ici aux contrats d'au plus 31 jours.

► Pour en savoir plus

- « La France vit-elle une « Grande démission » ? », *Document Dares*, octobre 2022.
- « Dans quels secteurs les démissions de CDI augmentent-elles le plus ? », *Document Dares*, avril 2023.
- « L'emploi intérimaire continue d'augmenter au 4e trimestre 2022 (+1,1 %) », *Dares Indicateurs* n° 016, mars 2023.
- Retrouvez des données complémentaires sur la part de contrats courts dans les contrats à durée limitée en téléchargement sur www.insee.fr.

► 1. Embauches et fins de contrat par nature de contrat, de 2012 à 2022



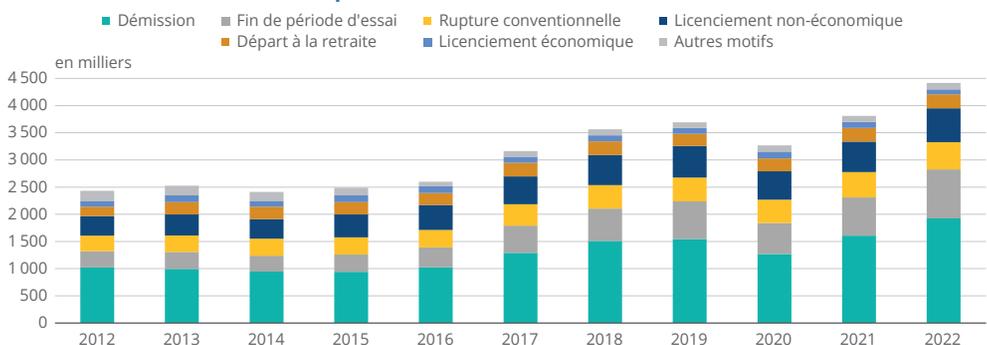
Note : les embauches et fins de contrat n'intègrent pas les transferts entre établissements d'une même entreprise.

Lecture : 21 206 100 CDD sont signés en 2022.

Champ : France métropolitaine, établissements du secteur privé (hors agriculture et CDI intérimaires).

Source : Dares, MMO, missions d'intérim.

► 2. Fins de CDI et motifs de rupture, de 2012 à 2022



Note : les embauches et fins de contrat n'intègrent pas les transferts entre établissements d'une même entreprise.

Lecture : 4 415 700 contrats à durée indéterminée (CDI) prennent fin en 2022, dont 1 922 300 pour démission.

Champ : France métropolitaine, établissements du secteur privé (hors agriculture et CDI intérimaires).

Source : Dares, MMO, missions d'intérim.

► 3. Mouvements de main-d'œuvre selon le secteur d'activité en 2022

Secteur d'activité	Embauches			Fins de contrat		
	Niveau (en milliers)	Évolution 2021/2022 (en %)	Évolution 2019/2022 (en %)	Niveau (en milliers)	Évolution 2021/2022 (en %)	Évolution 2019/2022 (en %)
Industrie	7 250,0	0,4	-3,8	7 207,1	0,1	-4,2
Construction	2 921,7	-5,0	-8,9	2 915,7	-3,9	-7,7
Tertiaire, dont :	37 176,7	17,0	7,2	36 948,6	18,0	7,2
Commerce	5 176,2	7,9	5,3	5 168,6	9,5	6,0
Transports-entrepôts	4 027,7	5,7	7,0	4 031,1	5,9	8,0
Hébergement-restauration	4 819,3	70,9	4,1	4 780,0	76,4	4,1
Information-communication	2 218,3	7,6	10,6	2 168,6	7,4	9,2
Services aux entreprises	6 871,0	9,4	-4,2	6 778,1	10,3	-4,3
Enseignement, santé humaine et action sociale	9 075,4	11,5	21,4	9 063,4	11,5	20,9
Autres activités de services, ni financières, ni immobilières	4 427,4	33,3	7,1	4 431,3	34,6	7,1
Ensemble	47 348,4	12,6	4,2	47 071,4	13,3	4,2

Note : les embauches et fins de contrat n'intègrent pas les transferts entre établissements d'une même entreprise. Les intérimaires sont comptabilisés ici au sein du secteur de leur établissement utilisateur.

Lecture : 2 915 700 contrats ont pris fin dans le secteur de la construction en 2022, soit 3,9 % de moins qu'en 2021 et 7,7 % de moins qu'en 2019.

Champ : France métropolitaine, établissements du secteur privé (hors agriculture et CDI intérimaires).

Source : Dares, MMO, missions d'intérim.